

Lignes d'horizon #20

Juin 2023



EDITO

Nos équipes ne cessent de redoubler d'efforts pour accompagner nos adhérents dans leurs démarches de santé au travail.

Les TPE/PME représentent 92% des entreprises que nous suivons au quotidien. Pour ces établissements, les ressources sont précieuses : le rôle d'un Service de Prévention et de Santé au Travail comme le nôtre est d'autant plus nécessaire sur les questions de prévention.

Les outils doivent rester réalistes et les approches concrètes. Nous en avons bien conscience avec le partage d'informations utiles dans notre dossier thématique.

Mais nous savons également que de nombreuses entreprises ne connaissent pas toujours l'étendue des services inclus dans leur cotisation. Si vous ne nous connaissez qu'à travers le suivi de santé, laissez-vous surprendre par tout le reste.

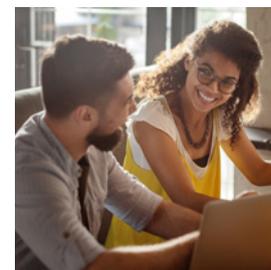
Bonne lecture.

Caroline Delmas
Directrice

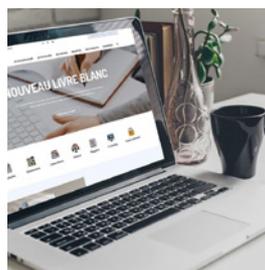
Thierry Tron Lozai
Président



LE DOSSIER
TPE/PME, pourquoi investir dans la prévention ?



LE ZOOM
Des services pour répondre à vos besoins



EN DIRECT



AGENDA webinaires

TPE/PME, pourquoi investir dans la prévention ?

La prévention des risques professionnels est un enjeu majeur pour les TPE/PME, qui sont confrontées à des situations de travail qui peuvent être difficiles, avec des ressources internes souvent limitées.

Investir dans la prévention, c'est protéger la santé et la sécurité des salariés, mais aussi améliorer la performance et la compétitivité de l'entreprise. Un avantage certain dans le contexte économique actuel.

Autrement dit, la santé au travail n'est pas un coût : c'est un investissement largement

rentable. Un changement de paradigme qu'il n'est plus possible d'ignorer. Mais par où commencer ?

En quelques chiffres

Selon une étude européenne, en investissant 1 euro dans un programme de santé et de sécurité au travail, l'entreprise génère un bénéfice net de **plus de 13 euros**.

Lorsque le nombre d'accidents du travail augmente, la cotisation employeur s'intensifie également.

En cas d'arrêts de travail longs ou répétés, la gestion des absences altère la continuité de l'activité. Sans compter la répercussion de la charge du travail sur le collectif, les remplacements possibles ou encore la dégradation de la qualité du service et de l'image de l'entreprise.

Selon une communication scientifique réalisée en 2022 sur le site de l'INRS, la réduction du nombre d'Accidents du Travail profite largement à la performance économique.

L'obligation légale de sécurité doit être perçue comme **une opportunité** pour mettre en place une démarche de prévention, essentielle pour le bon fonctionnement des TPE/PME.

Les neuf principes de prévention

Une démarche de prévention implique tous les acteurs d'une entreprise, à savoir l'employeur, les représentants du personnel et les salariés.

En alliant direction, manager et équipe, cela permet d'instaurer un climat favorable au dialogue et de faire remonter un éventuel retour d'expérience. Être force de proposition, jouer la carte de la transparence et instaurer une confiance sont des clés pour développer une culture de prévention efficace.

Neuf grands principes généraux régissent l'organisation de la prévention, vous devez sans doute les connaître.

Le salarié désigné compétent

Tout employeur, quelle que soit la taille de l'entreprise, doit désigner depuis le 1er juillet 2012 au moins un salarié compétent pour s'occuper des volets santé



Les 9 principes de prévention

et sécurité au travail, après avis du CSE. Pourtant peu d'entreprises ont à ce jour désigné ce salarié qui se doit avant tout d'être volontaire.

Avec une formation appropriée, ces compétences nouvellement acquises peuvent compléter l'action de l'employeur mais cela n'exonère pas sa responsabilité. A défaut, si les compétences en interne ne permettent pas d'organiser ces activités, l'entreprise peut tout à fait faire appel à son Service de Prévention et de Santé au Travail afin d'être accompagné, ou par exemple aux services de prévention de l'OPPBT, la CARSAT et l'ANACT.

La prévention en entreprise est une affaire de tous les jours. Qui de mieux qu'un salarié confronté à la réalité du terrain pour échanger sur la prévention des risques? Pensez en interne, demandez de l'aide et lancez-vous !

Des aides financières existent

En fonction de l'effectif et de votre secteur d'activité, des subventions peuvent vous être allouées sous conditions d'attribution.

Avec une participation du réseau de l'**Assurance Maladie/Risques Professionnels**, vous pourrez peut-être équiper de nouveaux postes et promouvoir de nouvelles formations pour vos collaborateurs. Consultez le site de l'Assurance Maladie pour en savoir plus et étudier votre éligibilité.

Que propose Horizon Santé Travail ?

Notre service propose de nombreuses prestations dans le cadre de votre cotisation annuelle : sensibilisation en entreprise, diagnostic et conseils personnalisés, aide au DUERP...

La loi Santé Travail du 2 août 2021 a réaffirmé la place centrale du Document Unique (DUERP). Ce dernier est plus qu'un repérage, il est au cœur de la démarche de prévention des risques professionnels.

Nos équipes peuvent vous accompagner sur la plupart des thématiques actuelles de santé au travail. Un doute? Ayez le réflexe de **contacter votre médecin du travail** !



BOITE À OUTILS

- Fiches solutions de prévention (INRS)**
A destination des TPE PME, elles constituent une aide pour élaborer un plan d'action de prévention. Très utile donc pour le DUERP.
- Outil "Faire le point RPS" (INRS)**
Auto-examen sur la présence éventuelle de facteurs de risques psychosociaux en entreprise.
- Seirich**
Application pour aider les entreprises à évaluer leur risque chimique.
- OIRA**
Outil en ligne permettant l'évaluation des risques professionnels et proposant diverses mesures de prévention adaptées au métier et à l'activité.
- Oseray**
Traite le sujet des risques dus aux rayonnements électromagnétiques
- TutoPrév Accueil**
Pour tester les connaissances des nouveaux embauchés sur la santé/sécurité au travail.
- Grille d'évaluation du risque atex**
Identifie les sources d'un risque en répertoriant des axes de prévention.
- Agir suite à un accident de travail**
Logiciel qui permet d'assurer la traçabilité de l'analyse et de sélectionner les actions adéquates.
- Risques chimiques Pros**
Solution en ligne qui vous guide étape par étape sur l'évaluation des risques chimiques.
- Activ'Dos**
Application qui sensibilise les salariés à prendre soin de leur dos au travers d'exercices.

EN DIRECT

Un nouveau site internet, plus pratique, moderne et efficace

Nous sommes ravis de vous annoncer la mise en ligne de notre nouveau site internet. Notre objectif est de vous offrir une expérience en ligne plus agréable et plus facile, aussi bien pour les employeurs que les salariés.

Bien sûr, nous avons amélioré le design avec une interface moderne et épurée. Mais ce qui compte, ce sont les fonctionnalités : prestations, ressources, coordonnées des centres, actualités...

Nous attendons impatiemment votre visite : bonne lecture !



Nouveau module e-learning sur la santé publique

Horizon Santé Travail relaie gratuitement les modules e-learning de notre partenaire Afometra. Un nouveau module sur la santé publique vient de paraître, complétant un catalogue déjà complet de 12 thématiques.

Les employeurs et leurs salariés peuvent librement accéder à des sensibilisations ludiques sur les accidents cardiovasculaires, les maladies chroniques, les cancers ou les addictions, avec des conseils appropriés pour prévenir leur apparition (mieux manger, bouger, ne pas fumer...).

Modules accessibles depuis notre site internet.

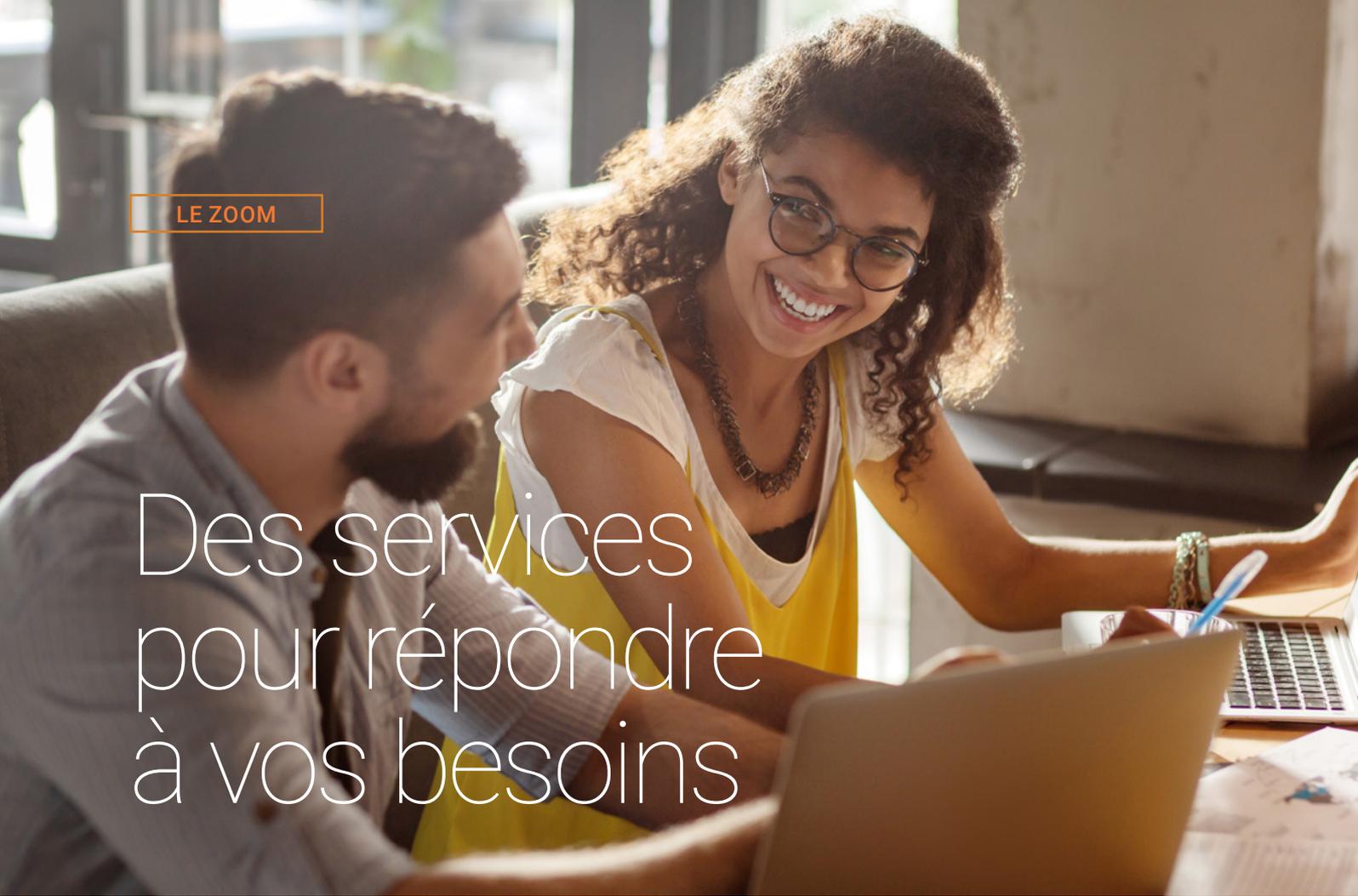
Publication du rapport annuel d'activité 2022



Les Services de Prévention et de Santé au Travail doivent dorénavant élaborer chaque année un rapport annuel d'activité. Et c'est le directeur du service qui rédige.

Nous avons voulu un document simple et agréable à lire, avec de nombreuses illustrations. Alors n'ayez pas peur de vous perdre dans ce rapport d'activité, vous apprendrez peut-être quelques informations qui pourraient vous étonner.

Rapport annuel d'activité 2022 disponible en PDF depuis notre site internet.



LE ZOOM

Des services pour répondre à vos besoins

Pour vous, nos services se résument au suivi de santé et aux visites médicales ? Il faut reconnaître que c'est l'image historique qui est encore très associée aux Services de Prévention et de Santé au Travail.

La bonne nouvelle, c'est qu'il y a beaucoup de prestations à découvrir. Notre rôle est aux côtés des employeurs et de leurs salariés pour les aider à préserver leur santé.

Cela implique de nombreux versants et déclinaisons : alors laissez-vous surprendre par l'étendue de notre accompagnement.

Une offre socle déclinée en 3 axes

Depuis la récente réforme de la santé au travail, les prestations des Services de Prévention et de Santé au Travail ont gagné en lisibilité pour se décliner en **3 grands axes**.

Trois axes, c'est facile à retenir. Mais en réalité, si vous avez le réflexe de **penser à votre médecin du travail** pour toutes vos problématiques de santé au travail, vous avez retenu le plus important.

La prévention des risques professionnels

La meilleure prévention est la réduction des risques à la source. L'objectif est de préserver les salariés des conséquences des facteurs de risque.

Par quoi commencer ? **L'information et la**

sensibilisation du personnel est incontournable. Quelque soit le sujet (TMS, RPS, risque routier, télétravail, bruit, produits chimiques, hygiène de vie...), nos équipes de spécialistes sont en capacité d'organiser des ateliers ou des webinaires.

Lorsqu'il faut approfondir une problématique, vous pourrez compter sur des ergonomes, des psychologues du travail ou des techniciens hygiène sécurité pour **analyser les situations** de travail et prodiguer des **conseils personnalisés**.

Le **DUERP** est un outil de prévention incontournable. Nos assistants en prévention, entre autres, pourront accompagner les entreprises dans leur élaboration.

Le suivi de santé

A-t-on encore besoin de présenter le suivi de santé ? La surveillance médicale de chaque salarié permet de **vérifier l'adéquation du poste de travail avec son état de santé**.

La périodicité est définie par un cadre réglementaire et variable selon les types de profil, dans une fourchette qui reste à l'appréciation du médecin du travail.

L'humain est au cœur de notre métier. L'entretien avec le professionnel de santé est clé (médecin du travail ou infirmier en santé au travail), pour conseiller et orienter chaque personne du mieux possible.

Nos assistantes médicales réalisent un travail précieux de relais entre les entreprises et nos équipes médicales.

La prévention de la désinsertion professionnelle

Parfois, le poste de travail n'est plus en adéquation

avec l'état de santé d'une personne. Un arrêt de travail long est un signal fort qu'il faut écouter pour limiter le risque de désinsertion professionnelle et favoriser le maintien en emploi.

Chaque situation est unique. Un service d'Horizon Santé Travail est spécialement composé de chargés de mission, d'assistantes sociales et de médecins référents pour **accompagner personnellement** les salariés concernés.

Des leviers d'actions sont variés, de l'adaptation de poste à l'essai encadré, que ce soit en interne ou dans une nouvelle entreprise. En 2022, **dans 78% des cas**, le maintien en emploi ou des solutions ont été possibles avec l'aide de nos équipes.

Une offre complémentaire pour aller plus loin

Les 3 axes de l'offre socle sont **incluses dans votre cotisation annuelle**. Votre médecin du travail est votre interlocuteur privilégié pour en bénéficier.

En dehors de tous ces services, certaines entreprises souhaiteront peut-être aller encore plus loin. Sur volontariat, nos adhérents peuvent avoir accès à **des prestations supplémentaires et payantes**.

Formations, accompagnement à la culture QVCT, séances d'activité physique, cellule d'écoute, diagnostic approfondi RPS, coaching retour en emploi... et même un projet d'application smartphone pour accompagner les salariés dans leur quotidien !

Pour en savoir plus et rester à l'écoute des prochaines nouveautés, vous pouvez **consulter notre site internet**, qui vient de connaître une refonte conséquente pour faciliter l'accès à nos services.

AGENDA

					
Jeudi 21 septembre 2023	Webinaire 14h - 15h	<i>Rédiger son Document Unique, méthode et initiation</i>			
Mardi 3 octobre 2023	Webinaire 11h - 11h45	<i>Le harcèlement sexuel et les agissements sexistes</i>			
Jeudi 12 octobre 2023	Webinaire 14h - 15h	<i>Bien dormir, conseils et bonnes pratiques</i>			
Jeudi 19 octobre 2023	Webinaire 14h - 14h30	<i>Aménager son poste de travail, l'essentiel en 30 minutes</i>			



Le processus d'inscription devient plus simple !

Depuis la refonte de notre site internet, nous avons entièrement automatisé la gestion des inscriptions aux webinaires.

Rendez-vous sur la rubrique "Evenements", sélectionnez la thématique souhaitée et cliquez sur le bouton "Inscription" : une fois le formulaire rempli, vous recevrez la confirmation par mail et une relance la veille.

Un conseil : vérifiez bien l'orthographe de vos coordonnées, ainsi que vos spams.

Pour participer : inscrivez-vous en ligne sur www.horizonsantetravail.fr/evenements

Pour vous connecter le jour J : à partir de votre ordinateur, tablette ou smartphone, cliquez sur **le lien qui vous aura été communiqué par mail 24h** avant

**Des questions ?
Contactez-nous !**
contact@horizonsantetravail.fr



**Donnez-nous
votre avis**

Horizon Santé Travail est un service de Santé au Travail situé en Île-de-France.

Nos équipes pluridisciplinaires, rassemblant 200 professionnels qualifiés, vous proposent tout type de prestations en matière de prévention des risques professionnels et vous accompagnent dans la sensibilisation et l'information de vos salariés. **Nos 14 centres médicaux sont situés à Paris, ainsi que dans les départements des Yvelines, Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis.**



Direction de publication : Association Horizon Santé Travail. Comité de rédaction : Aurélien Matte, Jessica Abdo, Frédérique Bégot, Christelle Guédé, Nadia Lehau, Fabienne Zecri.

17 avenue du Maréchal Joffre, 92022 Nanterre cedex
01 41 37 82 82 - contact@horizonsantetravail.fr
www.horizonsantetravail.fr

